Le Conflit Franco-Turc

Les réclamations de la France

Constantinople, 5 novembre. — Dans la réponse qu'il a donnée à la lettre de Tewfik, ministre des affaires étrangères de Turquie, M. Bapst a déclaré que les décisions du gouvernement ottoman concernant les affaires des quais, du marais d'Ada-Bazar et de la créance Tubini étant restées jusqu'ici sans exécution, rien dans la déclaration du ministre relative à l'affaire Lorando ne faisait espérer que celle-ci aurait un meilleur sort. Ces atermoiements allaient amener la France à faire valoir d'autres revendications.

M. Bapst a donc fait remettre à Tewfik une nouvelle note disant que, par suite des atermoiements de la Porte depuis deux mois dans le règlement de ces quatre affaires, et en raison des sacrifices imposés au gouvernement français, celui-ci mettait comme nouvelles conditions à la reprise des relations le règlement des quatre autres affaires, savoir : 1° la reconnaissance légale des écoles françaises existant dans l'empire ottoman ; 2° la reconnaissance légale de tous les établissements de bienfaisance ou des cultes placés sous la protection française ; 3° la délivrance immédiate de firmans nécessaires et inutilement demandés jusqu'ici par l'ambassade pour la reconstruction ou la réparation de plusieurs établissements de France ; notamment la reconstruction des couvents et écoles détruits pendant les troubles de 1895 et de 1896, 4° la reconnaissance du patriarcat chaldéen.

M. Bapst a joint à cette note quatre formules contenant ces demandes et que le gouvernement ottoman devra signer. Il ajoute que, en cas de refus ou atermoiements, le gouvernement français se réservait d'autres revendications.

Cette note est rédigée en termes impératifs.

Nouvelle dépêche de l'amiral Caillard

Paris, 5 novembre. — Une nouvelle dépêche de l'amiral Caillard, parvenue ce soir au ministère de la Marine, annonce que l'escadre se trouvait encore le 4 devant Mitylène, ce matin, à onze heures quarante.

Les Danois et deux contre-torpilleurs s'étaient séparés au cours de route du gros de la division, en raison de son allure modérée.

La « Mouette » en stationnement à Constantinople, est allée à leur rencontre.

L'OPINION A L'ETRANGER

Vienne, 5 novembre. — Dans les cercles politiques autrichiens, on a considéré avec une certaine satisfaction l'action française en Turquie.

On envisage que depuis quelque temps la Turquie agit avec trop de désinvolture envers les puissances, usant vis-à-vis tantôt de l'une, tantôt de l'autre, de procédés répréhensibles.

L'Autriche, par exemple, a eu dans ces derniers temps deux conflits avec la Turquie, le conflit relatif aux postes et le conflit causé par l'attaque par un soldat turc du gérant du consulat austro-hongrois à Prizrend.

A propos de ce dernier conflit, l'Autriche n'a jusqu'à présent pas reçu la satisfaction demandée.

La *Correspondance politique* reçoit aujourd'hui de Saint-Pétersbourg un communiqué officieux prouvant que, du côté russe, on est également mécontent de l'insécurité en Turquie. Le communiqué constate que le cabinet russe a adressé souvent des exhortations à la Porte, afin qu'elle améliore l'administration intérieure et ajoute qu'il a fait de nouvelles représentations à propos de l'enlèvement de miss Stone.

Un éboulement à Paris

PLUSIEURS BLESSES

Paris, 5 novembre. — Un éboulement s'est produit ce soir, vers 8 heures, boulevard de Clichy, près de la place du même nom, au cours des travaux affectés pour le Métropolitain.

Le sol s'est affaissé sur une longueur de plusieurs mètres ; trois personnes ont été ensevelies, mais ont pu rapidement être délivrées avec de légères contusions. Un sous-brigadier de police a été blessé à la tête par la chute d'un arbre du boulevard.

L'Association des Agents des Postes

Un discours de Millerand

Paris, 5 novembre. — Ce soir, les membres de l'Association générale des agents des Postes Télégraphes et Téléphones de France fêtaient le premier anniversaire de la fondation de leur Société en un banquet.

MM. Millerand et Mougeot y assistaient ainsi qu'un grand nombre de notabilités.

Au dessert, plusieurs toasts ont été portés, notamment par M. Mougeot qui a porté la santé de M. Loubet.

M. Millerand, ministre du commerce, prend ensuite la parole. Il dit qu'il a pris en mains les revendications du personnel des postes et qu'il suit avec le plus grand intérêt le progrès de leur association. Il rappelle les améliorations diverses qu'ont déjà obtenus les agents, sous-agents et ouvriers.

Le ministre dit que, parmi les réformes demandées il y en a qui exigent un sacrifice budgétaire et qu'on ne saurait obtenir sans qu'on ne rencontre de sérieuses difficultés. Mais, il y en a d'autres, ajoute le ministre, que j'ai à cœur de réaliser et qu'on ne peut faire qu'en améliorant les règlements.

Parmi celles-ci se trouve le conseil de discipline : il est juste que tous y trouvent des garanties qu'ils sont en droit d'exiger. « J'ai formé ce conseil de discipline en prenant un représentant de toutes les catégories : chef, sous-chef, agent, sous-agent, ouvrier. Personne ne pourra comparaître devant ce conseil sans avoir un de ses collègues pour le juger et le défendre.

Le ministre met ensuite le personnel en garde contre les manœuvres intéressées qui pourraient le surprendre. Il ne doit y avoir place, dit-il, pour le courage et le mérite.

Le ministre termine en disant : « J'emporte de cette soirée une impression saine et réconfortante. Il n'y a pas en effet ici que des rapports de chefs à subordonnés, mais d'homme, à hommes, d'ouvriers d'une même et grande œuvre : Nous travaillons tous pour la grandeur et la prospérité de la France. »

Le discours du ministre a été vivement applaudi.

ROUBAIX

AUJOURD'HUI

Mercredi 6 novembre 1901 (15 brumaire an 110 de la République), 310e jour de l'année, 4e jour de l'automne, 25e jour de la lune.

Lever du soleil à 6 h. 55 ; coucher à 4 h. 31.

Lever de la lune à 1 h. 56 matin ; coucher à 2 h. 18 soir.

Aujourd'hui, la durée du jour est en décroissance de 3 minutes sur hier.

La Coopérative «LA PAIX» boulevard de Belfort 73-75-76 et 78 a écoulé pendant les six premiers mois 1901 4.850.000 kilos de pain.

Le 19 octobre elle a ouvert un vaste magasin d'épiceries où les ménagères des coopérateurs trouvent tout ce qui est nécessaire au ménage.

Elle réunit donc Boulangerie, Charbon et Epicerie.

AU BUREAU DE BIENFAISANCE

LA LETTRE DES ADMINISTRATEURS

Voici la lettre dont nous avons annoncé, hier, la réception

Monsieur le Rédacteur

Vous nous avez pris à partie dans deux articles de votre journal, en nous qualifiant de réactionnaires du Bureau de Bienfaisance, faisant de la politique. Nous ne nous défendrons pas contre cette dénomination qu'il vous plaît de nous donner, les personnes qui nous connaissent, et en particulier votre inspirateur, savent bien que nous ne faisons jamais entrer de considérations politiques dans les questions d'assistance. Tous n'en pourraient dire autant.

Nous nous bornerons à réfuter vos chiffres qui pourraient induire le public en erreur.

Est-il besoin de vous faire connaître que le chômage pendant l'année 1901 a augmenté de beaucoup le nombre des assistés ? Il suffira de vous dire que pendant les neuf premiers mois de 1901, le Bureau de Bienfaisance a distribué 504.730 pains contre 324.933 pendant les neuf mois correspondants de l'année 1900.

Faut-il aussi vous rappeler que dans sa séance du 13 août dernier, le Conseil municipal n'a voté une somme de 25.000 francs au Bureau de Bienfaisance, à la condition de ne pas diminuer les secours ? Qu'y a-t-il d'étonnant alors que le Bureau de Bienfaisance, dont la subvention municipale a été de 290.950 francs en 1900 ait besoin de 380.800 francs en 1901 ?

Malgré sa bonne volonté, le Conseil municipal n'a pu trouver dans ses ressources que 360.750 fr. Il manque donc 20.000 francs sur les sommes nécessaires pour les mois de novembre et décembre pour continuer les secours comme e demandait le Conseil municipal en août dernier : et notre collègue M. Ivo Van Waerbecke a affirmé en commission qu'il n'y avait plus rien à espérer pour cette année.

La majorité de la commission administrative, en faisant connaître publiquement les réductions qu'elle était contrainte de faire pour retrouver cette différence de 20.000 francs, a tenu à mettre sa responsabilité à couvert et à s'éviter des réclamations de la part des assistés lésés par cette mesure regrettable mais forcée

Quant aux autres questions que vous abordez et qui sont d'ordre intérieur, ce n'est pas dans un journal qu'il convient de les discuter. Votre inspirateur pourrait le faire avec nous, mais il lui faudrait pour cela assister à nos séances.

Nous vous prions d'insérer la présente au lieu et place où les articles ont paru dans votre journal.

Recevez, Monsieur, nos civilités.

Victor CATTEAU, Edouard TETTELIN, Maurice LEPEU, Cyrille CAQUANT.

Nos correspondants ont raison de ne pas essayer de se défendre contre le reproche que nous leur avons fait de faire de la politique au bureau de bienfaisance. Ils sentent que l'opinion publique est fixée là-dessus et que les mobiles de leur attitude sont exactement connus. S'il en était autrement, si MM. Caquant et Cie avaient besoin d'être démasqués, il nous suffirait évidemment de peu de lignes pour éclairer le public.

Si ces messieurs ne font pas de la politique, s'ils n'avaient pas pour but premier, et probablement unique, de mener une petite bataille réactionnaire contre la municipalité socialiste, pourquoi l'un d'entre eux, et non certes le moins influent, voulait-il fermer les portes du bureau de bienfaisance sans attendre même la réponse du maire de Roubaix, sans savoir si le Conseil municipal était disposé à voter des subsides supplémentaires ? Etait-ce dans l'intérêt des pauvres que l'on proposait cette mesure que rien ne pouvait, ni ne devait justifier ? Nous le demandons à l'honorable M. Tettelin, qui n'a jamais eu d'ambitions électorales, chacun sait ça !

Mais, passons ! et arrivons aux explications de MM. Caquant et Cie.

MM. Caquant et Cie nous rappellent que le chômage sévit atrocement à Roubaix. Nous le savons et cela leur prouve à eux et à leurs amis, avec quelle inconscience coupable ils affirmaient aux travailleurs roubaisiens qu'il leur suffirait d'envoyer M. Eugène Motte à la Chambre des députés, pour chasser à jamais le chômage d'ici.

Ce chômage, qui sévissait très intense l'hiver dernier, a obligé, dès le mois de janvier, le bureau de bienfaisance à dépenser plus qu'il n'était prévu en distributions de pains. Il en fut de même en février.

Le bureau de bienfaisance en prévient-il l'administration municipale ? Non

Il en est de même en mars. Le bureau de bienfaisance se préoccupe-t-il de savoir s'il aura les ressources nécessaires pour aller jusqu'à la fin de l'année ? Pas plus.

C'est à la fin de juin seulement que MM. Caquant et Cie daignent s'émouvoir et faire appel aux finances municipales qu'ils savent éprouvées par la crise industrielle.

Nous ne disons pas qu'en opérant ainsi, MM. Caquant et Cie avaient le secret espoir de voir le Conseil municipal leur répondre par un refus. Oh ! non, loin de nous cette pensée. Mais si des gens malintentionnés l'avaient, nous ne voyons pas comment, malgré notre bonne volonté, nous pourrions défendre contre semblable accusation les dévoués pauvriseurs.

Enfin, le Conseil municipal accorde une subvention supplémentaire de 76,000 francs.

Cette subvention est inférieure de 20,000 fr environ à la situation financière que MM. Caquant et Cie avaient fournie. Nos administrateurs prennent-ils la peine de demander si cette différence de 20,000 francs leur est définitivement refusée. Jamais de la vie !

Et, nous avons le regret de leur dire que leur collègue, le citoyen Van Waerebecke, qu'ils veulent mettre en cause, nous a formellement déclaré de son côté qu'il n'avait en aucune manière tenu le propos qu'on lui prête, « qu'il n'avait plus rien à espérer pour cette année. »

Alors ? Comment expliquer le pétard tiré avec tant de hâte par ces messieurs puisqu'ils ne voulaient pas se livrer à une manifestation politique, qui eut été, en effet, aussi ridicule qu'odieuse ?

Mystère et U. S. et P.

G. L.

COUPS DE COUTEAU. — Après enquête faite au 4me arrondissement sur les coups de couteau dont nous avons parlé hier, Charles Woussen, 20 ans, apprêteur, rue St-Amand, 48, a reconnu être l'auteur des coups portés à Lesage, qui a été blessé au cours de la rixe survenue dans la nuit de dimanche à lundi, au coin des rues de l'Ommelet et du Nouveau Monde.

Woussen sera écroué ce matin à la maison d'arrêt de Lille.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Chez MM. Alfred Motte et Cie, Tackels, 52 ans, brouetteur, demeurant rue Ste-Elisabeth, 15, s'est contusionné la main droite à un tablier de carde.

Le docteur Rousseau a prescrit un repos de dix jours.

— Chez MM. Alfred Motte frères, Desquiens Eugénie, 23 ans, doubleuse demeurant rue de Lannoy 301 bis, en nettoyant son métier, s'est pinçé le doigt avec un brise-fils.

Le docteur Godefroy a prescrit un repos de six jours.

— A la Société l'Union, Demesmacker François, 54 ans, charbonnier, demeurant rue d'Estaing, cour St-Simon a reçu un coup de crochet sur le médius gauche.

Le docteur Dispa a prescrit un repos de huit jours.

— Au Peignage de l'Epeule, Deines Adolphe, 31 ans, couvreur, demeurant rue de Wasquehal, 7 a eu l'annulaire droit coupé entre une porte et un mur.

Le docteur Lepers a prescrit un repos de dix jours.

— Chez MM. Grau et Ducoulombier, Dubuoit Aristide, 40 ns, poinçonneur, demeurant à Tourcoing, s'est blessé à l'annulaire droit en manœuvrant une tôle.

Le docteur Lherbier a prescrit un repos de 4 à 6 jours.

— Chez MM. Grau et Ducoulombier, Baudringhien Louis, 26 ans, aide-monteur, demeurant rue des Fleurs, s'est contusionné le cou en soulevant un sommier.

Le docteur Lherbier a prescrit un repos de 4 jours.

— Chez MM Wibaux et Florin, Picquet Hélène, 17 ans, bobineuse, demeurant rue de Philippeville, 8, s'est contusionné le coude et la cuisse droite en tombant dans un escalier.

Le docteur Dispa a prescrit un repos de huit à dix jours

— Chez Mme Vve Henri Vandamme, Constant Emile, 45 ans, homme de peine, demeurant à Menin, a reçu une pièce de fonte sur le pied gauche.

Le docteur Isbecques a prescrit un repos de 15 jours.

— Au Peignage de l'Epeule, Vantague Jean, 26 ans, peigneur, demeurant rue du Tilleul, 193, a reçu une aiguille dans le talon gauche.

Le docteur Lepers a prescrit un repos de 15 à 20 jours

— Chez M. Charles Pollet, Tremmery Arthur, 17 ans, mécanicien, demeurant rue Milton 7 a reçu un éclat de fonte dans l'œil droit.

Le docteur Bettremieux a prescrit un repos de quelques jours

— Chez MM. Vanoutryve et Cie, Vanhamme Arthur, 51 ans, tisserand, demeurant à Mouveaux, s'est blessé au pied droit en se heurtant contre son métier.

Le docteur Picquet a prescrit un repos de 7 à 8 jours.

LA HOTTE A SAINT-ANTOINE. — La jeune Georgina Parqui, 12 ans, écolière demeurant rue des Anges, 28, a trouvé lundi, vers 4 heures du soir, rue de la Chaussée, un portemonnaie en cuir rouge, contenant une certaine somme d'argent.

— Charles Sebosse, demeurant rue de Lannoy, 208, a trouvé lundi, rue La Fontaine, vers 6 h. 1/4 du soir, une pièce de métier en fonte.

— Mme Denis Blanche, épouse Arensma, 39 ans, demeurant rue Daubenton, 183, a trouvé le jour de la Toussaint, vers 6 h. du soir, une couronne mortuaire.

IVRESSE SCANDALEUSE. — Procès-verbal, pour ivresse scandaleuse, rue de la Chapelle-Carrette, a été dressé contre Léopold C. ..., 51 ans, journalier, sans domicile fixe.

MALADE DANS LA RUE — Le nommé Spine-Wrime, 42 ans, demeurant rue du Maréchal Ney, à Tourcoing, qui était tombé malade dans la rue Daubenton, a été admis à l'Hôtel-Dieu, après avoir reçu les soins de M. le docteur Delahousse.

LIGUE DES EMPLOYES D'OCTROI DE ROUBAIX. (Service actif). — La ligue des préposés d'octroi de Roubaix s'est réunie en assemblée générale le dimanche 3 novembre à 8 heures du soir en son local, estaminet Narcisse Leplat, rue de Sébastopol.

La réunion était présidée par le préposé Prus, qui, après avoir pris quelques dispositions d'ordre intérieur donne la parole au camarade Bataille qui devait rendre compte de son mandat au Congrès de Dijon.

Le délégué au Congrès expose alors avec netteté le compte-rendu des travaux qui ont été exécutés et a fait, en quelque sorte, assister les préposés de Roubaix au congrès lui-même, mais ce qui intéressa vivement l'assemblée, ce sont les avantages qu'ont obtenu les employés de l'octroi de Lyon lequel comme chaucun sait, a été supprimé depuis le 1er juillet dernier.

Ces avantages consistent en

1. La retraite proportionnelle pour tous indistinctement basée à raison de 1/50e du dernier traitement par année de service.

2. Une année d'appointements d'indemnité en plus de la retraite à ceux des employés qui comptent moins de 10 ans de service et qui ne seraient pas pourvus d'un autre emploi.

3. Un assez grand nombre d'employés ayant moins de 10 ans de service ont été replacés dans les divers services municipaux et surtout dans le nouveau service des alcools. Le délégué ayant rendu compte de son mandat le préposé Dulat prit la parole pour le féliciter au nom de ses collègues d'avoir accompli avec tact et zèle la mission qui lui avait été confiée. Il félicita également les préposés d'avoir fait acte de solidarité en envoyant un délégué au Congrès de Dijon. « acte d'autant plus méritoire dit-il que la situation de la plupart d'entre nous n'est pas en danger puisque d'après le projet du citoyen Carrette, maire de Roubaix, les emplois vacants ou à créer nous sont réservés ». Quant à ceux qui ne seraient pas remplacés ils peuvent, croit-il, compter sur la bienveillante sollicitude de l'Administration municipale. Mais vous avez zvoulu ajoute-t-il, par cet acte, apporter votre appui moral et pécunier aux camarades des autres villes qui n'auraient pas comme nous toute la sollicitude municipal. Au nom de la commission il soumet à l'assemblée l'ordre du jour suivant qui est voté à l'unanimité :

« Les employés du service de l'octroi comptant moins de 10 ans de service réunis en assemblée générale assurent l'administration municipale de leur plein et entier dévouement et, confiant dans les dispositions prises à leur égard par le maire et le conseil municipal, déclarent qu'ils s'efforceront par leur zèle et leur dévouement d'en rester toujours digne. »

L'ordre du jour étant épuisé le président lève la séance aux cris de Vive la municipalité ! Vive la République !

Théâtres et Concerts

THEATRE DE ROUBAIX. — Direction L. Couvreur. — Bureaux à 7 heures et demie. Rideau à 8 heures. Jeudi 7 novembre 1901. JEAN LE COCHER, drame en 5 actes, précédé d'un prologue en 2 tableaux par M. J. Bouchardy.

Le spectacle commencera par : LES FEMMES QUI PLEURENT, comédie en 1 acte de MM. Siraudin et Lambert Thiboust.

Prix ordinaire des places.

PARTI OUVRIER
Section Roubaisienne

CONGRES ELECTORAL

Le Congrès électoral, pour le choix du candidat aux prochaines élections législatives, dans la 7e circonscription de Lille, aura lieu le dimanche 10 novembre, à 3 heures de l'après-midi au local *La Paix, à Roubaix*.

Tous les groupes de Roubaix et de Wattrelos sont invités à y assister.

COMITE EXECUTIF. — Le Comité Exécutif se réunira ce soir, mercredi, à 8 h. 1/2 au local *La Paix*. Urgence.

BIBLIOTHEQUE. — La bibliothèque du Parti sera ouverte ce soir mercredi, de 6 h. 1/2 à 8 h. 1/2.

ÉTAT CIVIL

de ROUBAIX du 5 novembre 1901

Naissances. — Louis Caplette, rue Ste-Elisabeth, 19. — Victor Quint, rue de Maubeuge, cour Loridan, 30. — François Samain, rue Blanchemaille. — Pierre Delmotte, rue Blanchemaille. — François Vanhuysse, rue Descartes, fort Sion, 2.

Décès. — Théophile Decolienaere, 38 ans, rue Blanchemaille. — Jules Bossut, 1 mois, rue des Longues-Haies, 134. — Elise Demonchy, 4 mois, rue Ma Campagne, cour Flamencourt, 5. — Robert Foulon, 17 mois, rue de Sébastopol, 39. — J.-B. Lenoir, 70 ans, rue de la Perche, 33. — Albert Robaert, 2 ans, rue d'Antoing, cour Orange, 2.

LE ROI DES CAFES

Le plus hygiénique, le plus économique, qualité extra, mélange spécial. Médaille d'or.

ADOPTÉ PAR L'ARMÉE

En vente, gros et détail : 68, RUE DE L'EPEULE, et 206, RUE DES ARTS, ROUBAIX.

TOURCOING

L'AFFAIRE CATTEAU. — Nous avons relaté, en son temps, l'importante affaire de détournements commis, au préjudice de M. Ernest Beulque, négociant en laines, rue de l'Abbé-de-l'Epée, par le comptable de la maison, un sieur Georges Catteau.

A la suite de l'enquête menée par M. Davaine, juge d'instruction, deux personnes avaient été arrêtées il y a quelques semaines, comme complices

Ces deux personnes ont été avant-hier, mises en liberté provisoire.

Le montant des détournements avait d'abord été évalué à environ 150.000 francs. L'expertise a révélé qu'il s'élevait en réalité à 165.000 francs.

UN LILLOIS QUI SE BLESSE EN DESCENDANT DE VOITURE. — Mardi matin, vers dix heures, un voyageur de commerce, M. Henri Mercier, 48 ans, demeurant à Lille, rue Ban-de-Wedde voulut descendre de voiture place Notre-Dame, où il avait affaire.

Malheureusement, il glissa sur le marche-pied et tomba lourdement sur le sol.

Dans sa chute, M. Mercier s'est fracturé le genou gauche. Un médecin, appelé, lui donna les premiers soins.

Sur sa demande, le blessé a ensuite été reconduit en voiture à Lille.

DISPARITION D'UN COLIS A LA GARE. — Le 25 octobre dernier, 12 colis étaient expédiés de Pantin, à l'adresse de M. Denecker-Tiberghien, demeurant à Tourcoing

Or quand le destinataire se présenta à la gare, ces jours derniers, pour en prendre possession, un des colis manquait à l'appel.

Les employés affirment cependant avoir déchargé ledit colis, qui porte la marque DT 2499, pèse cinq kilos et contient une douzaine de flacons d'eau de Cologne et de glycérine.

Les recherches auxquelles on s'est livré pour retrouver le disparu n'ont pas encore abouti, ce qui fait présumer qu'un vol aurait été commis

La police a été saisie de l'affaire et elle a ouvert une enquête.

AU FEU ! — Mardi matin, un commencement d'incendie a éclaté à l'estaminet Debacker, situé à l'angle des rues de Menin et Marceau.

Le feu qui avait pris dans une chambre du rez-de-chaussée, a été rapidement éteint par des voisins, à l'aide de quelques seaux d'eau.

Les dégâts sont insignifiants.

ANCIENS ELEVES DE L'ECOLE DE LA RUE DU CALVAIRE. — Les jeunes gens faisant partie de l'Association des Anciens Elèves de l'Ecole de la rue du Calvaire, désireux d'assister au café d'adieu qui sera offert samedi prochain 9 novembre, à leurs camarades partant au régiment, sont priés de se faire inscrire à l'Ecole, le mercredi et le jeudi de cette semaine, de sept heures et demie à huit heures et demie du soir.

Le secrétaire de l'Association se tiendra à leur disposition et leur fournira tous les renseignements utiles.

ANCIENS SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS. — La Commission informe Messieurs les sociétaires, que le banquet annuel de la société aura lieu dimanche prochain, 10 novembre, à une heure et demie très précises du soir, dans la salle des fêtes du Casino, rue Nationale.

A 7 heures du soir, grand bal absolument réservé aux familles des sociétaires.

Les anciens soldats qui désirent entrer dans la société sont admis au bal sur la présentation du livret militaire

A QUI LA PELERINE ? — L'agent de police Roussel a trouvé, hier, rue des Carliers, une pélerine d'enfant en drap noir et l'a déposée au bureau central de police, où elle est à la disposition de son propriétaire.

ARRIVAGES. — Hier, mardi, il est arrivé aux Halles : marée, 70 .; harengs, 1350 k., morue, 115, pommes de terre, 15[illegible] k.; carottes, 500 k., oignons, 350 k.; pommes, 425 k.; poires, 125 k., beurre, 30 k.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Chez MM. Sion et Vienne, fabricants, rue des Carliers, un encolleur, Albert Callevaert, 25 ans, demeurant boulevard Gambetta, 297, s'est blessé à la main gauche en voulant couper une chaîne.

Le docteur Vienne a prescrit un repos de 8 jours.

— A la filature de MM. Destombes-Grau fils, rue des Carliers, une ouvrière, Marie De jonkère, 15 ans, domiciliée à Reckem, s'est blessée à l'œil gauche avec un couteau en nettoyant les cylindres.

Le docteur Vienne a prescrit un repos de 6 jours.

— Chez MM. Jules Desurmont et fils, filateurs, une tricoteuse, Marguerite Klnt, 14 ans, demeurant rue Jean-Bart, 46, a eu le pouce gauche pris entre la courroie et son métier.

Le docteur Vanneufville a prescrit un repos de 5 jours.

ÉTAT CIVIL

de TOURCOING, du 5 novembre

Naissances. — Dessauvages Raymond, rue Fin de la Guerre. — Vansyngel Eugène, rue des Villas, 52. — Berry Georges, rue du Blanc-Seau, 360. — Bettremieux Marcel, à la Maternité.

Décès. — Néant.

Tout le monde remarque aux **Galeries Lilloises**, le choix immense des FOURRURES et leur bon marché réellement extraordinaire. (45 à 49, rue Nationale, LILLE.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

ETAT CIVIL. — Du 5 novembre 1901. — *Naissances.* — Gustave Michon, rue de la Fonderie, cour Sandras, 3.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Le nommé Maréchal Vincent, 23 ans, tailleur de pierres, travaillant pour le compte de MM. Destrebecque frères entrepreneurs à Roubaix, était occupé dans un chantier de la rue du Croquet à Croix. Il a reçu une pierre sur la main gauche, qui lui a fait une plaie contuse au petit doigt. 15 jours de repos seront nécessaires.

VOL DE LAIT — Mme Vibord-Picavet, fermière, rue du Velodrome, a été victime, hier matin, d'un vol d'un bidon de lait. Plainte a été déposée au commissariat de police.

WASQUEHAL

AUX ELECTEURS DE WASQUEHAL. — Le maire de Wasquehal nous adresse, avec prière d'insérer, la communication suivante

Wasquehal, le 5 novembre 1901.

Aux électeurs de Wasquehal,

Deux de mes collègues au Conseil municipal, MM. Duponchelle et Haag, ont adressé au journal *L'Avenir de Roubaix-Tourcoing*, une lettre que le *Journal de Roubaix* a reproduite avec joie.

MM. Duponchelle et Haag déclarent dans cette lettre qu'ils resteront neutres au Conseil municipal jusqu'à ce qu'ils aient obtenu satisfaction à propos d'une révocation qu'ils m'auraient demandée. Et ils insinuent que je m'étais engagé envers eux et qu'en n'accédant pas à leur désir, j'ai manqué à la parole donnée.

Tenant avant tout, à l'estime de mes concitoyens, je ne veux pas rester sous le coup d'une telle insinuation

Je déclare n'avoir pris aucun engagement envers qui que ce soit si ce n'est celui de ne rien faire jamais sans que la majorité du Conseil m'y ait autorisé par son vote et d'exécuter toujours les décisions que prendrait cette même majorité qui, en me nommant maire de Wasquehal, m'a accordé une confiance dont je dois me montrer digne.

LEJEUNE-MULLIEZ,
Maire de Wasquehal.

EST-IL NOYE ? — Lundi soir, vers 6 heures et demie, des personnes ont trouvé sur la digue du canal un veston noir, un gilet noir, une casquette grise, un foulard bleu et un tablier de cordonnier.

Dans l'après-midi, un ouvrier paraissant âgé d'une trentaine d'années et inconnu dans le quartier s'était rendu à l'estaminet Jovenaux et avait déclaré vouloir se noyer. D'autres personnes l'ont vu plus tard se promener le long du canal.

Hier matin, des recherches ont été faites dans le canal, elles sont restées infructueuses.

ETAT CIVIL du 5 novembre 1901. — *Naissances* — Léon Dekock, rue Cocheteux, 10. — Henri Madoe, rue Cartelo. — Louis Swynghedauw, rue Cocheteux.

Décès —. Germaine Clément, 2 mois, rue Cocheteux.

LANNOY

CONTRAINTE PAR CORPS. — La gendarmerie de Lannoy a mis en état d'arrestation le nommé Fidèle Huvenne, 37 ans, journalier, demeurant à Hem pour aller purger une peine de cinq jours de prison, dont il avait été gratifié le 10 mai 1901, pour ivresse.

BAISIEUX

EXTRADE. — Hier, les gendarmes belges ont remis entre les mains de leurs collègues de Lannoy, le nommé Auguste Messel, réclamé par le parquet de Valenciennes.

LE NORD
LILLE
Les Scandales cléricaux

Les mensonges du « Gaulois »

Nous nous « serions « amusés », d'après la *Dépêche*, à « relever certaines inexactitudes de fait » dans le reportage du *Gaulois*.

Rien que nous amuser, est-ce bien sûr ?

C'est tout de même un drôle de raisonnement que celui qui consiste à étayer sur des faits erronés une conclusion vraie ! Les faits cités par le *Gaulois* sont faux, mais les appréciations qu'il porte sur eux sont exactes, insinue la *Dépêche*.

Cependant, si M. le procureur de la République n'a pas mené l'enquête préliminaire, il n'a pu « arracher à trois enfants » les dépositions que ceux-ci ont faites devant d'autres.

La *Dépêche* écrit ensuite

« Une seule question était du reste intéressante, » celle qui concerne les procédés qui auraient été » employés pour obtenir d'enfants certaines dé» positions que ces mêmes enfants ont dû contre» dire devant le juge d'instruction lui-même, aus» sitôt qu'on leur en eut expliqué la portée, qu'ils » n'avaient pas saisie. C'est sur ce seul point que » nous avons estimé, et le *Réveil du Nord* avec » nous, que des explications étaient nécessaires, » et nous devons constater que, jusqu'ici ces ex» plications n'ont pas encore été fournies »

Nous avons pu établir que six enfants ont déposé dans l'enquête préliminaire, que ces enfants, avant de signer le procès-verbal de leur interrogatoire ont répété devant leurs parents les déclarations faites devant M. le chef de la Sûreté et en présence de M. le Commissaire central.

A défaut des explications que nous n'avons pas mission de lui fournir, la *Dépêche* voudra-t-elle maintenant constater que ce ne sont pas seulement « certaines inexactitudes de fait » que nous avons relevées dans le *Gaulois* ?

Nous n'osons l'espérer.

En effet, l'abominable calomnie du *Gaulois* fait son chemin.

Et que voici bien la tactique des cléricaux !

Il était impossible de dénaturer à Lille la vérité aussi effrontément que l'a fait le *Gaulois*. Mais le *Gaulois* ayant accompli la besogne, les autres journaux cléricaux, la presse « bien pensante » pourrait s'emparer de la calomnie, la propager, crier à la « férocité » des *magistrats*.

Cela n'a pas manqué.

Voici ce qu'écrit dans un langage ordurier le *Journal de Saint-Quentin* :

« Quand on pense que le Tainturier de Lille qui » a déjà à son passif l'affaire Flamidien, a fait » arrêter le frère Florian sur la fausse dénoncia» tion d'un enfant qui a affirmé et prouvé n'être » pour rien dans la lettre qu'on lui mettait sous » les yeux !

» Et quand on pense qu'un salop nommé Da» venne — un protestant — a posé à une cinquan» taine d'enfants des questions auxquelles les » pauvres innocents n'ont heureusement rien com» pris, sinon que c'était des « saletés », mais, » vous entendez-bien, des questions empruntées » au répertoire de la débauche la plus vile et du » vice le plus infâme ! Et il les menaçait de la » prison s'ils ne répondaient pas !

» Je le répète, comment un papa n'a-t-il pas été » trouver chez lui ce c....là pour lui administrer » une paire de gifles ? Où une maman pour lui » arracher les yeux ?

» On n'a donc plus de sang dans les veines, en France ? »

Nous avions donc raison de nous « amuser » à relever les mensonges odieux, les calomnies infâmes du *Gaulois*.

Mort mystérieuse

L'autopsie du cadavre du jeune Henri Lambert, mort dans les circonstances que nous avons relatées, a été pratiquée hier, à cinq heures de l'après-midi, à la Faculté de Médecine, par M. le docteur Castiaux, médecin légiste, en présence de M. Davaine, juge d'instruction.

D'après les conclusions du praticien, il résulte qu'Henri Lambert est mort d'une diathèse purulente.

Son décès subit, après deux jours seulement de traitement à l'Hôpital Saint-Sauveur, ne peut donc être attribué à la suite de coups violents, comme on le croyait.

Le malheur des uns fait souvent le bonheur des autres, c'est pourquoi nous engageons vivement le public, à voir à partir d'aujourd'hui la superbe Exposition de Carpettes et de Moquettes Jacquard, des **Grands Magasins du Chat-Bossu,** 18, rue des Chats-Bosus. La direction de cette importante maison, ayant su profiter de la baisse considérable des laines, pour faire l'acquisition de lots énormes de ces articles, peut offrir pendant quelque temps seulement, des Carpettes à des prix extraordinaires de bon marché, et des Moquettes Jacquard, à la portée de toutes les bourses.

Il est intéressant de visiter actuellement les salons de Modes et de Confections pour Dames des Galeries Lilloises.

Les Dames peuvent s'y convaincre de la belle variété des assortiments offerts à des prix avantageux. Demander le Catalogue.

CHRONIQUE THÉATRALE

LA GRANDE DUCHESSE DE GÉROLSTEIN

Que cette musique d'Offenbach est légère, fine et spirituelle ! On l'a comparée au champagne qui pétille et met en joie. La comparaison est exacte. Le public d'aujourd'hui en a un peu perdu le goût. Mais comme il y revient vite ! Nous nous en sommes aperçu, lundi, à la première représentation de la reprise de *La Grande Duchesse de Gérolstein*.

Et cette musique charmante court sur un livret d'une gaîté bruyante qui fut « politique » en sa reprise à cette époque de 1867, où fut créée la pièce. Meilhac, Halévy et Offenbach furent des démolisseurs de rois, de princes, de généraux, de dieux, avec leur *Périchole*, avec leur *Grande Duchesse*, avec leur *Orphée*. Le général Boum, avec son plan de bataille, avec son panache, avec son grand sabre, c'est Lebœuf, c'est Ducrot, c'est Trochu, et ce n'est pas seulement à la cour de Gérolstein que les diplomates faisaient faire la guerre pour le paisir et la distraction de leur souveraine.

L'artiste exquise qu'est Mme Goët est une des rares chanteuses d'opérette, qui puissent aborder ce rôle de la Grande Duchesse. Elle y a été charmante, chantant à ravir les couplets du Sabre, le si joli duo avec Fritz au deuxième acte, la chanson à boire. Il faut avoir du chic et du tact pour personnifier l'héroïne de Meilhac et Halévy. Mme Goët a l'un et l'autre et de quel joli geste de souveraine délurée, elle a saisi sa robe ducale quand les conjurés se préparent aux opérations décisives en jouant à saute-mouton.

M. Wesphale semble avoir trouvé dans le Général Boum son meilleur rôle d'opérette : on lui a justement applaudi et bissé ses couplets du premier acte.

M. Tillet, dans Fritz, et Mlle Théry dans Wanda M. Fertinel, M. Tapie, M. Cardon, M. Vincent ont vaillamment mené *la Grande Duchesse* au succès.

Cette troupe d'opérette est excellente dans son ensemble.

Mise en scène soignée. Chœurs satisfaisants.

M. Bourdette dirigeait l'orchestre. Il ne faut désobliger personne, mais c'est évidemment la première fois, depuis l'ouverture de la saison, que nous avons eu une exécution soignée et « élégante » d'une opérette. Les artistes et les musiciens se sentaient conduits et soutenus. Il y avait donc un chef au pupitre, — et non plus seulement un batteur de mesure, dont le geste est plus ou moins indolent, plus ou moins exact. M. Bourdette connaît merveilleusement le réperloire des grandes opérettes dans ses finesses et dans ses traditions. Si la commission est arrivée à le décider à monter au pupitre, malgré ses occupations directoriales, elle aura droit aux remerciements du public. On a offert des fleurs à l'excellent directeur et l'orchestre a été applaudi après l'entr'acte du quatrième tableau.

En attendant, la *Grande Duchesse* va faire fortune.

INTERIM.

Théâtres, Fêtes et Concerts

GRAND THEATRE DE LILLE

Jeudi 7 novembre 1901. — CARMEN, opéra en 4 actes. — LA CHAMBREE, comédie en un acte.

Bureaux à 7 h. 1/2. — Rideau à 8 heures.

Places gratuites de 10,401 à 10,